

Nouvelles Economiques de Turquie et du Caucase

|94|

**Macroéconomie, commerce et finances**

Turquie – Nouveau programme économique. Le 20 septembre, le ministre du Trésor et des Finances, M. Albayrak, a annoncé le nouveau programme économique (YEP). M. Albayrak a indiqué une période de « ralentissement » et de « réajustement » de l'économie, avec un regain à partir de 2021. Le ministre a souligné la discipline budgétaire qui sera soutenue avec un programme d'économie de 76 Mds TRY (environ 10 Mds EUR). Il a également évoqué le « problème d'endettement » et la détérioration des bilans du secteur réel qui pouvant « affecter le secteur bancaire ». Le YEP ne contient toutefois pas de plan d'action détaillé concernant le besoin du financement extérieur et l'augmentation des créances douteuses. Les explications sur le secteur bancaire, « qui sera soutenu si besoin avec des outils nécessaires », restent vagues. Le YEP prévoit un ralentissement de l'économie entre 2018-2020, avec des taux de croissance en-dessous du potentiel de l'économie (3,8% pour 2018, 2,3% pour 2019 et 3,5% pour 2020). Le YEP répond donc partiellement aux attentes du marché. Sa mise en œuvre sera dorénavant attendue pour que la confiance et la crédibilité soient rétablies.

Turquie – Banques. Le ministre du Trésor et des Finances, M. Albayrak, a lancé un exercice d'évaluation de la santé du système financier et des actifs bancaires.

Turquie – BDDK. Le 17 septembre 2018, l'organisme de régulation et de supervision des banques (BDDK) a assoupli les limites imposées aux swaps de change. La nouvelle limite pour les instruments dont l'échéance est comprise entre 90 et 360 jours sera fixée à 75% du capital d'une banque, tandis qu'elle sera à 50% pour les transactions à plus de 360 jours. Le 20 septembre 2018, le BDDK a annoncé que les banques ne transféreront pas leurs créances douteuses à d'autres institutions.

Turquie – Plan de restructuration. Le 19 septembre 2018, l'Association des banques turques (TBB) a annoncé la signature d'un accord permettant d'aider les entreprises qui ont des difficultés à rembourser leurs dettes, en fixant un cadre de restructuration des prêts.

Turquie – Déficit budgétaire. En raison de la très nette hausse des dépenses (+23,7%) par rapport à la hausse des revenus (+18,9%), le déficit budgétaire a doublé sur les 8 premiers mois de 2018 en g.a., passant de 25 Mds TRY (environ 3,4 Mds EUR) à 50,8 Mds TRY (environ 6,8 Mds EUR). Alors que le budget a enregistré un excédent primaire de 13 Mds TRY sur les 8 premiers mois de 2017, celui-ci a affiché un déficit primaire de 559 M TRY sur la même période en 2018, démontrant une très nette détérioration de la performance budgétaire du pays. Sur le S2 2018, le déficit budgétaire devrait s'accroître en raison de la baisse des revenus fiscaux liée au ralentissement de la consommation domestique. Selon le nouveau programme économique, le déficit budgétaire devrait rester en-dessous de 2% en 2018 et 2019.

Turquie – Déficit courant. Le déficit courant a poursuivi sa contraction en juillet, après le mois de juin. La baisse du déficit commercial, liée à la baisse des importations de l'or et le regain des recettes touristiques, a soutenu l'amélioration des comptes courants. Selon les données cumulées sur 12 mois, le déficit courant a décliné ainsi à 54,6 Mds USD. Selon le nouveau programme économique, le déficit courant devrait représenter 4,7% du PIB en 2018, 3,3% en 2019 et 2,7% en 2020, soit des prévisions plutôt optimistes.

Turquie – Production industrielle. Selon les données corrigées des effets calendaires, la production industrielle a cru en juillet de 5,6% en g.a., soit un niveau au-dessus des estimations du marché. La hausse de la production industrielle

sur les 3 derniers mois s'est ainsi établie en moyenne à 5%. La hausse de la production industrielle par rapport au mois précédent est robuste : +3,5%. Alors que ces données indiquent une tendance en hausse au T3 2018, les indices PMI suggèrent que cette tendance n'est pas soutenable.

Turquie – Engagements des entreprises en devises. Le 15 septembre 2018, d'après une mesure temporaire, les sociétés ne sont plus tenues de comptabiliser les pertes liées aux engagements en devises étrangères pour déterminer si elles doivent déclarer faillite.

Géorgie – Banques. A partir du 1^{er} octobre 2018, les banques commerciales en Géorgie auront accès en temps réel aux données de revenus de leur clientèle de détail *via* un système mis en place par le gouvernement et la Banque centrale.

Géorgie – Commerce extérieur. Sur les 8 premiers mois de l'année, en raison d'une hausse des exportations de 27,1% en g.a. à 2,1 Mds USD et des importations de 21% en g.a. à 6 Mds USD, le déficit commercial a progressé de 17,9% en g.a. à 3,9 Mds USD.

Agriculture et industries agro-alimentaires

Turquie – Achat de blé et d'orge par le TMO. Le 19 septembre, l'Office des Produits du Sol (TMO) a publié une série d'appels d'offres pour l'achat de 252 000 tonnes de blé (42 lots de 6 000 tonnes chacun) et de 246 000 tonnes d'orge (41 lots de 6 000 tonnes chacun). Les dates de remises des offres sont fixées respectivement au 25 septembre et au 2 octobre.

Turquie – Exportations de thé. Sur les huit premiers mois de l'année, la Turquie a exporté 1 439 tonnes de thé, pour une valeur de 5,7 M USD. L'Allemagne a été le premier importateur de thé turc, avec 128 tonnes achetées pour un montant de 770 000 USD.

Turquie – Label de production locale. Afin de distinguer les marchandises de production nationale de celles importées, et ainsi contribuer au soutien de l'économie turque, le ministère du Commerce a publié le 18 septembre 2018 un règlement indiquant que l'ensemble des produits issus de la production locale devront désormais disposer d'un logo turc indiquant leur origine nationale. Cette nouvelle législation entrera en vigueur le 3 octobre 2018.

Azerbaïdjan – Coton. Pour la récolte de 2018, les dirigeants des principales usines d'égrenage de coton ont décidé, au cours d'une réunion avec les représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Economie, ce 20 septembre, l'augmentation de 8% du prix d'achat du coton. Le prix atteint désormais 650 AZN/t (328 EUR) pour le coton de qualité supérieure et 550 AZN/t (278 EUR) pour celui de qualité inférieure. Avec cette augmentation, les producteurs devraient obtenir 12 M AZN (6 M EUR) de recettes supplémentaires en 2018. Les décideurs espèrent que cette mesure incitera les producteurs de coton à développer leurs activités.

Energie, environnement et transports

Turquie – Centrale d'élimination des déchets. La construction à Alanya d'une centrale d'élimination de déchets solides, qui produit notamment de l'électricité *via* l'incinération de déchets, a débuté. Ce projet comporte une installation de séparation mécanique d'une capacité de 1 000 tonnes, une installation de biométhanisation d'une capacité de 420 tonnes, une installation de production d'énergie d'une capacité de 4 mégawatts, une installation de compostage d'une capacité de 200 tonnes et une installation de stérilisation des déchets médicaux d'une capacité de 10 tonnes.

Turquie – Centrale solaire. La première centrale solaire flottante du pays (Lac de Büyükçekmece) a atteint sa capacité à répondre aux besoins énergétiques quotidiens de 260 ménages. La centrale comprend trois systèmes de panneaux photovoltaïques : un système de 487 panneaux d'une puissance de 220 kW, un autre système de 360 panneaux d'une puissance de 90 kW et un dernier système de 113 panneaux d'une puissance de 30 kW.

Turquie – Métro. Le maire d'Istanbul a annoncé la création de deux nouvelles lignes de métro : Yenikapı - Beylikdüzü (34 km) et Vezneciler - Arnavutköy (32 km) avec le modèle de financement BRT (*Build, Rent, Transfer*).

Industrie, services et innovation

Turquie – Automobile, exportations. Selon l'association des distributeurs d'automobiles (ODD) et l'association des exportateurs de Turquie (TIM), les exportations de véhicules sur les huit premiers mois de l'année ont augmenté de 11,8% en g.a pour s'établir à 21 Mds USD. Les exportations vers l'Union européenne ont progressé de 12,5% en g.a à 16,3 Mds USD. Ainsi, 77,6% des exportations se sont dirigées vers l'UE sur cette période.

Turquie – Automobile, production. Selon l'association des constructeurs automobiles turque (OSB), la Turquie a enregistré, pour le cinquième mois consécutif, une baisse de sa production automobile. En août 2018, celle-ci s'est contractée de 34% en g.a. Ainsi, sur les huit premiers mois de l'année, la production a diminué de 5% en g.a. pour

s'établir à 1,03 M d'unités. A noter que, sur les huit premiers mois de l'année, la production de véhicules à destination des particuliers a diminué de 9% à 683 000 unités, tandis que celle de véhicules utilitaires a augmenté de 3%.

Turquie – Automobile, ventes domestiques. Sur les huit premiers mois de l'année, les ventes sur le marché domestique ont diminué de 20% en g.a. à 456 000 unités. Les ventes domestiques de véhicules à destination des particuliers et de véhicules utilitaires se sont contractées respectivement de 19% et de 26%.

Turquie – Automobile, taxe spéciale. Ce 24 septembre, un décret présidentiel a augmenté les seuils des prix des véhicules concernant la taxe spéciale à la consommation (OTV), afin de compenser notamment la hausse des prix liée à la dépréciation de la livre turque. Désormais, une taxe de 45% s'applique aux véhicules d'une cylindrée de moins d'1,6 L dont le prix de vente est inférieur à 70 000 TRY, une taxe de 100% s'applique aux véhicules d'une cylindrée comprise entre 1,6 et 2 L de moins de 170 000 TRY et une taxe de 110% s'applique aux véhicules d'une cylindrée comprise entre 1,6 et 2 L de plus de 170 000 TRY.

Turquie – Pétrochimie. Le groupe Rönensans Holding (secteur de la construction) a signé un accord-cadre de coopération avec l'opérateur du port de Rotterdam afin de développer la zone industrielle pétrochimique de Ceyhan (province d'Adana). Le gouvernement turc souhaite diminuer la dépendance du pays à l'égard des importations de produits pétrochimiques, *via* le développement d'installations pétrochimiques sur son territoire.

Turquie – Sidérurgie. Le décret n°2018/3, publié au Journal officiel du 20 Septembre, a relevé pour une durée de 200 jours les droits de douane de certains aciers plats et longs de 0% à 25%.

Tableaux statistiques et graphiques

Taux de change

	24/09/2018 (jour)		24/08/2018 (1 mois)		24/03/2018 (6 mois)		24/09/2017 (1 an)	
	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD	1 EUR	1 USD
TRY	7,4003	6,3125	7,0523	6,0256	4,9233	3,9843	4,1813	3,4987
AZN	1,9967	1,7000	1,9656	1,7000	2,0853	1,7000	2,0342	1,7008
GEL	3,0854	2,6216	2,9933	2,5862	2,9972	2,4314	2,9708	2,4804

Prévisions conjoncturelles

	Prévisions de croissance						Prévisions d'inflation					
	Turquie		Azerbaïdjan		Géorgie		Turquie		Azerbaïdjan		Géorgie	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
FMI	4,4% <i>Avr.18</i>	4,0% <i>Avr.18</i>	2,0% <i>Avr.18</i>	3,9% <i>Avr.18</i>	4,5% <i>Avr.18</i>	4,8% <i>Avr.18</i>	11,4% <i>Avr.18</i>	10,5% <i>Avr.18</i>	7,0% <i>Avr.18</i>	6,0% <i>Avr.18</i>	3,6% <i>Avr.18</i>	3,0% <i>Avr.18</i>
Banque Mondiale	3,5% <i>Jan.18</i>	4,0% <i>Janv.18</i>	0,9% <i>Janv.18</i>	1,5% <i>Janv.18</i>	4,5% <i>Mai.18</i>	4,8% <i>Mai.18</i>	N.D	N.D	5,0% <i>Jan.18</i>	N.D	N.D	N.D
Commission Européenne	4,7% <i>Mai.18</i>	4,2% <i>Mai.18</i>	N.D	N.D	N.D	N.D	10,9% <i>Mai.18</i>	9% <i>Mai.18</i>	N.D	N.D	N.D	N.D
OCDE	5,3% <i>Mars.18</i>	4,7% <i>Nov.17</i>	N.D	N.D	N.D	N.D	9,9% <i>Nov.17</i>	8,9% <i>Nov.17</i>	N.D	N.D	N.D	N.D
Gouv	3,8% <i>Sept.18</i>	2,3% <i>Sept.18</i>	1,5% <i>Dec.17</i>	3,1% <i>Août.18</i>	4,5% <i>Jan.18</i>		20,8% <i>Sept.18</i>	15,9% <i>Sept.18</i>	8,0% <i>Dec.17</i>	4,7% <i>Août.18</i>		
Banque centrale	4,2% <i>Nov.17</i>	N.D		N.D	4,5% <i>Nov.17</i>		13,4% <i>Août.18</i>	9,3% <i>Août.18</i>	7,0% <i>Dec.17</i>		3,0% <i>Nov.17</i>	

Credit default swap (Turquie) sur les 3 derniers mois (Bloomberg HT)**Calendrier**

- **1 octobre – Paris** : Réunion du conseil des chefs d'entreprises France-Turquie autour de SEM l'Ambassadeur Charles Fries ;
- **3-5 octobre – Clermont-Ferrand** : Salon de l'Agriculture, avec la Turquie comme invitée d'honneur ;
- **11 octobre - Paris** : BPI France *Inno Generation* (signature d'un contrat de coopération entre TÜBITAK et BPI) ;
- **12 novembre – Istanbul** : Séminaire « *Invest in France* » ;
- **14-16 novembre – Istanbul** : Salon de la logistique (Pavillon France) ;
- **22-23 novembre – Turquie** : Mission MEDEF.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Ankara (adresser les demandes à ankara@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Service Économique Régional

Adresse : B.P. n° 1
Iran Caddesi, Karum Is Merkezi n°21, Asansör E, n°444, Kat.6,
Kavaklıdere
Ankara 06680, TURQUIE

Directeur de la publication : Daniel GALLISSAIRES

Revu par : Thierry BOREL, Camille CHABE

Avec les contributions de : Camille CHABE, Ahmet AYDOĞDU, Laure BORDAZ, Bozkurt OZSEREZLI, Alexandre JOAO, Rashad ALIYEV, Maxime JEBALI et Salih YUCE

Version du 24 septembre 2018.

Crédits

photographiques :

Pinterest
Pixabay
Ekonomik
Servisi
Enerji Haber